

Autoroute

Cas res-Toulouse

Groupe de travail environnement

Réunion du 16 septembre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Groupe de travail environnement

réunion du 16/09/16

1. Point d'avancement du projet
2. Le dossier d'enquête publique
3. Les impacts et les mesures
4. L'enquête publique



1

POINT D'AVANCEMENT DU PROJET

Rappel des étapes du projet

2009-2010

Débat Public

25 juin 2010

Décision ministérielle : concession

2012-2013

Commission « Mobilité 21 », projet classé prioritaire

22 avril 2014

Décision ministérielle : poursuite des études sous forme concédée

31 juillet 2014

Décision préfectorale : choix du tracé de référence

29 janvier 2015

Décision du COFIL : choix derniers échangeurs et itinéraires de substitution

11 février 2016

COFIL : Réaffirmation de l'engagement de l'Etat de lancer l'enquête publique avant la fin de l'année 2016

Un projet accompagné d'une concertation continue

Le débat public (octobre 2009 - janvier 2010)

- organisé par une commission particulière de débat public
- L'objet du débat : « *achèvement de la mise à deux fois deux voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière* ».
- Une forte mobilisation de tous les acteurs → des avis divergents
- À la suite du débat, le ministre en charge des transports décide : « *le principe de l'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire RN 126 par mise en concession autoroutière est retenu ; les études préalables à la déclaration d'utilité publique seront poursuivies en ce sens* ».

Etudes et concertations sur les fuseaux, échangeurs et tracé (2010-2015)

Poursuite de la concertation depuis 2011

Un regard externe

- une garante de la concertation, indépendante (Mme Nerte Dautier)

L'association de tous les acteurs

- dossier de concertation présenté par le maître d'ouvrage
- réunions intercommunales par secteurs
- permanences auprès du public (fuseaux d'étude et tracés)
- groupes de travail « Environnement » et « Agriculture et aménagement »
- réunions du comité de suivi (composition type Grenelle)
- réunions du comité de pilotage

Une validation de la concertation à chaque étape

- bilan de la concertation à l'issue de chaque phase.

Un projet prenant en compte les enjeux du territoire et l'évolution du cadre réglementaire

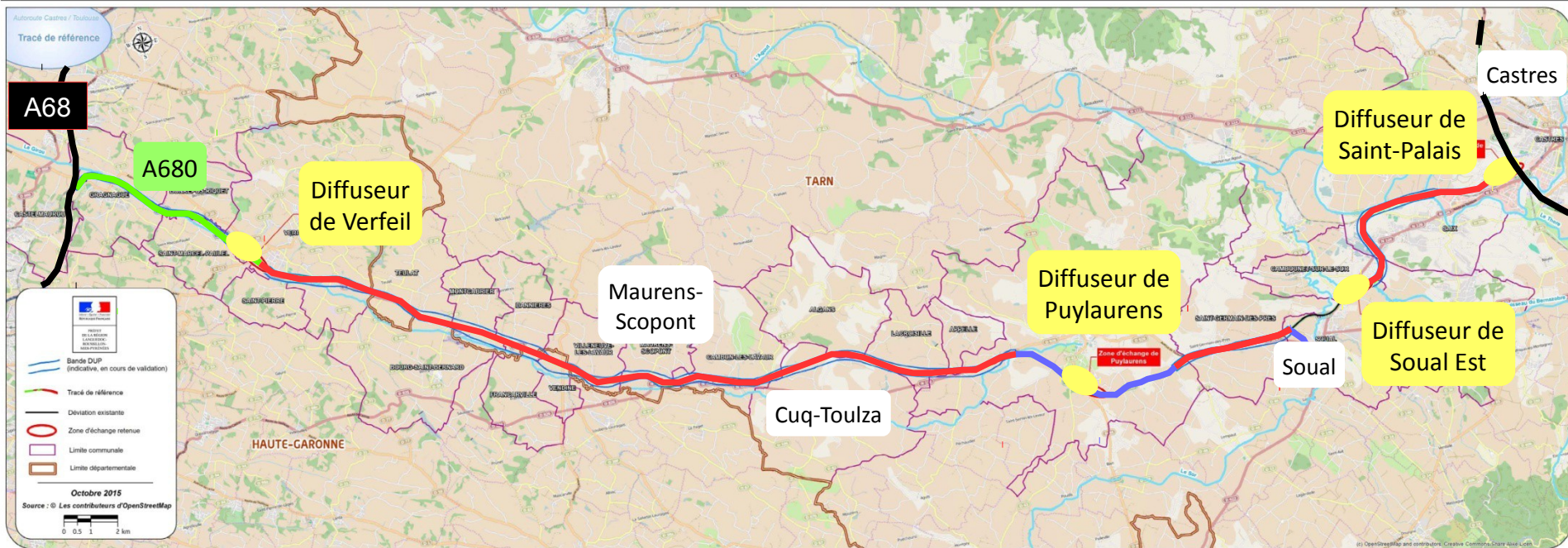
- Le dossier comporte une étude d'impact réalisée en 2015
 - Etat initial, effets et mesures, concernent les emprises définitives (exploitation) et les emprises provisoires (travaux)
 - sur le milieu humain (urbain et agricole), naturel, le milieu physique
- Le dossier reprend les éléments issus de la concertation qui a été poursuivie en 2015 et 2016 pour mieux répondre aux attentes exprimées par les acteurs des territoires.
- Un projet soumis avant enquête publique à plusieurs instances indépendantes pour avis :
 - l'Autorité Environnementale centrale (Conseil général de l'environnement et du développement durable)
 - le Commissariat Général à l'Investissement
- Un projet dont le concessionnaire devra prendre en compte l'environnement dans le cadre des autorisations au titre de la loi sur l'eau et des dérogations relatives aux espèces protégées

Le groupe de travail environnement

- **Groupe mis en place en juin 2011**
- **Les objectifs** : *Partager et échanger sur la méthode et les résultats des études environnementales en vue de l'étude d'impact et prendre en compte toutes les expertises et connaissances*
- **Les réunions du groupe de travail précédentes:**
 - 30 juin 2011 : présentation de la méthodologie des études écologiques et hydrauliques ;
 - 14 octobre 2011 : présentation des méthodologies des études bruit et air santé, 1ers résultats des inventaires écologiques ;
 - 27 février 2012 : comparaison des variantes de tracé avant le choix du tracé, avec analyse multi-critères des variantes ;
 - 23 avril 2015 : avancement du projet, impacts du tracé de référence et présentation des mesures associées au projet (réduction, compensation, suivi...)

Tous les éléments sont mis à disposition sur le site internet
<http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr/>

Le tracé



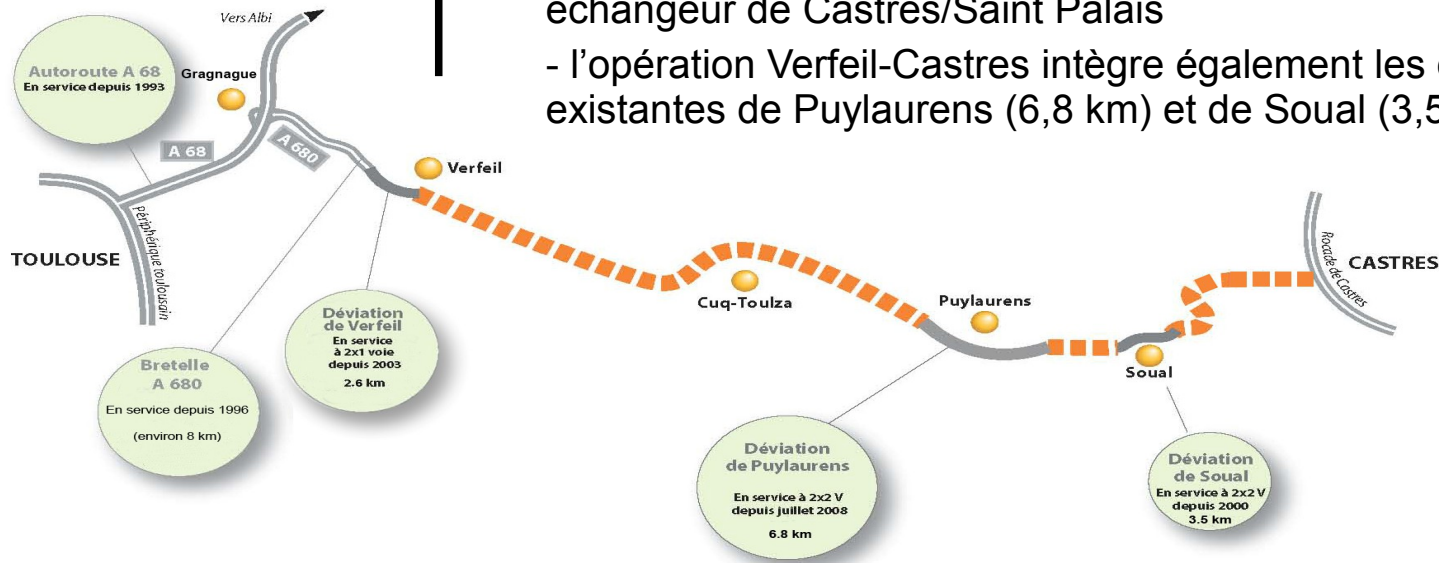
Le programme

L'opération A680 (68 M€)

- L'élargissement de l'A680 existante (déjà concédée à ASF) qui passera de 2x1 voies à 2x2 (8km)
- la création d'un échangeur à Verfeil

L'opération Verfeil-Castres (389 M€)

- la réalisation d'une section neuve à 2x2 voies entre Verfeil et Puylaurens (31 km environ)
- la modification de l'échangeur existant de Puylaurens
- la réalisation d'un barreau de contournement à l'ouest de Puylaurens (1 km environ)
- la réalisation d'une section neuve à 2x2 voies entre Puylaurens et Soual puis entre Soual et Castres (15 km environ)
- la création de 2 échangeurs : échangeur de Soual Est et échangeur de Castres/Saint Palais
- l'opération Verfeil-Castres intègre également les déviations existantes de Puylaurens (6,8 km) et de Soual (3,5 km).





2



LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'élaboration du dossier

Les études préalables

Concertation inter services de l'Etat et
consultation des collectivités et organismes associés

Saisine du commissariat à l'investissement (CGI)

Examen conjoint des mises en compatibilité des documents d'urbanisme

Saisine de l'autorité environnementale

Saisine du Tribunal administratif : désignation de la commission d'enquête

sept
2016

Avis de l'autorité environnementale et du CGI

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

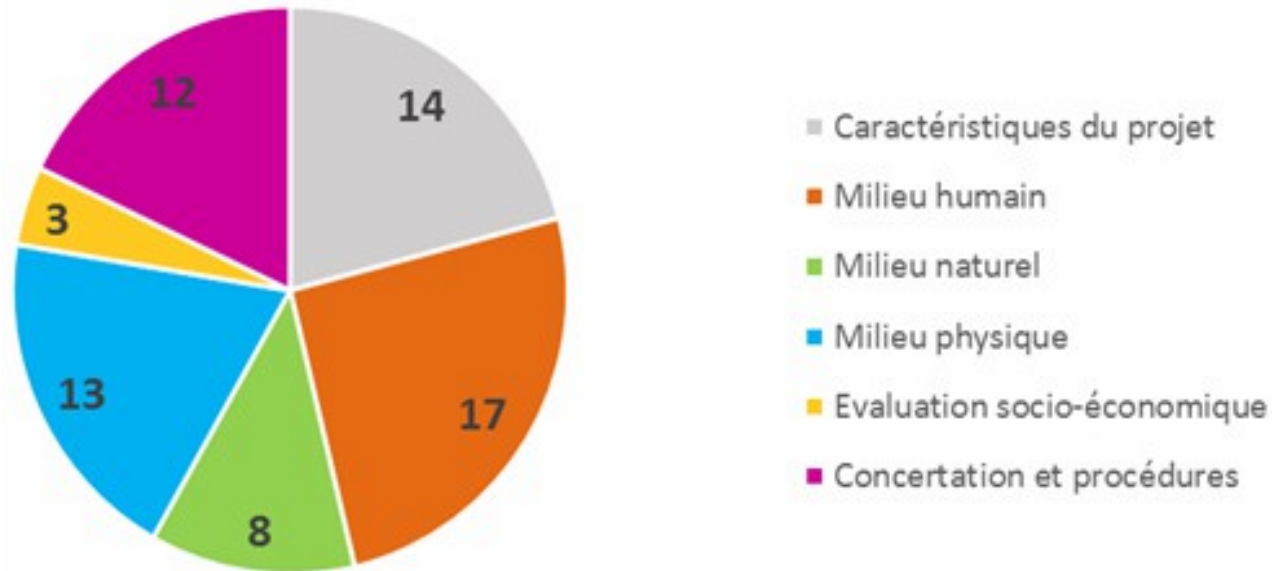
Début de l'enquête publique

Déc
2016

Les apports de la consultation inter services et collectivités

Février – mai 2016

- 52 services de l'Etat et organismes associés consultés
- 21 observations portant sur les thèmes suivants

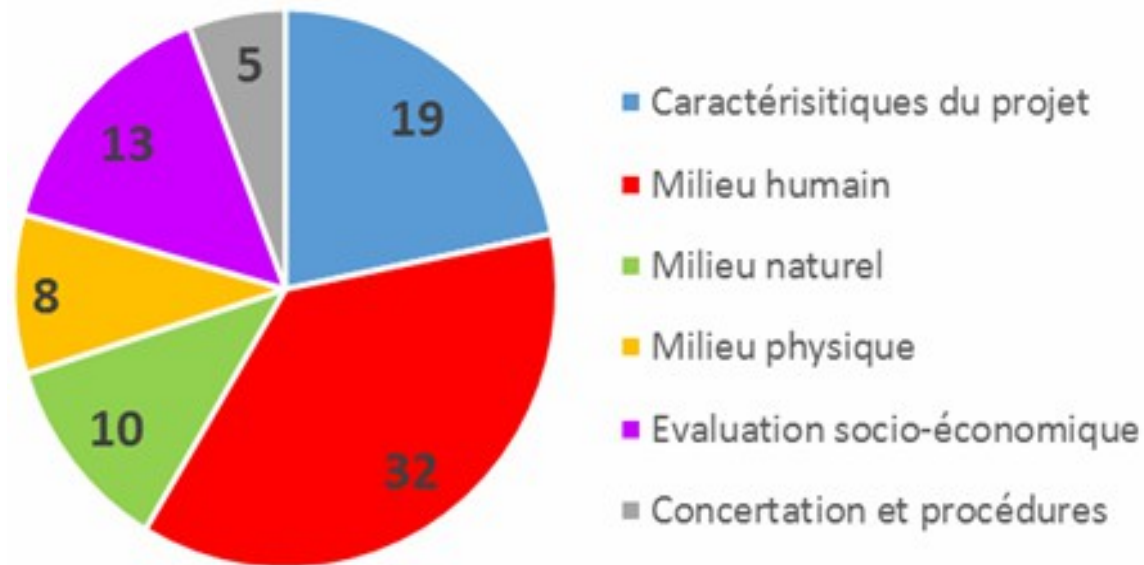


Ces contributions ont permis de vérifier la bonne prise en compte de la réglementation

Les apports de la consultation inter services et collectivités

Février – mai 2016

- 61 collectivités et organismes associés consultés
- 35 observations portant sur les thèmes suivants



Ces contributions ont permis de faire évoluer le dossier pour une meilleure prise en compte du contexte territorial



3

LES IMPACTS ET LES MESURES

Effets et mesures d'accompagnement

Précision sur les effets et mesures :

Les effets présentés concernent les **emprises définitives** (exploitation) et les **emprises provisoires** (travaux).

Milieu humain : le bruit

rappel de la réglementation

Bâtiments concernés :

- Logements
- Établissements de santé , de soins et d'action sociale
- Établissements d'enseignement
(à l'exclusion des ateliers bruyants et des locaux sportifs)
- Locaux à usage de bureaux
(en zone d'ambiance sonore modérée)

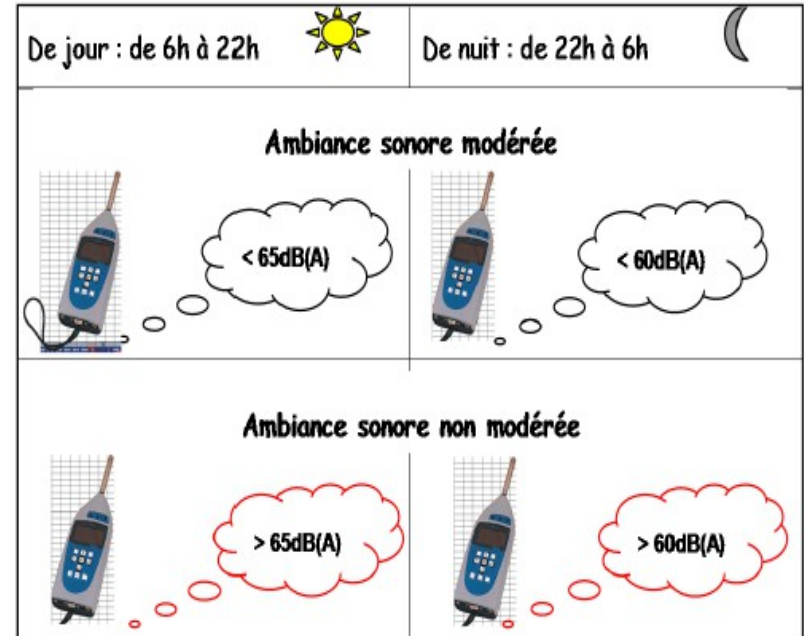
Critères d'antériorité :

Date du permis de construire antérieure à la date de référence de l'infrastructure (arrêté d'ouverture d'enquête publique),

Le bruit : Rappel Réglementation

Ambiance sonore initiale

- Ambiance sonore initiale

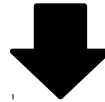


- Objectifs acoustiques - Logements

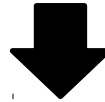
Période réglementaire	Zone d'ambiance sonore préexistante	Création de voie nouvelle
Jour (6h-22h)	Modérée	60 dB(A)
	Non modérée	65 dB(A)
Nuit (22h-6h)	Modérée	55 dB(A)
	Non modérée	60 dB(A)

Le bruit : Méthodologie pour les Infrastructures routières nouvelles

État initial (ambiance sonore modérée ou non modérée)



Seuils réglementaires



Mise en service + 20 ans

Contribution sonore de la route nouvelle

Inférieure aux seuils



Pas de mesure

à prévoir

Supérieure aux seuils



Mise en place de

protection acoustique

Le bruit : les mesures prévues

Evitement :

- évitement des zones bâties principales lorsque cela a été possible lors de l'analyse des variantes : diminution de l'impact de l'infrastructure à l'entre de Castres, Cuq-Toulza
- construction en déblais lorsque cela a été possible pour limiter la propagation du bruit: par exemple à Teulat

Réduction :

- traitement à la source : environ 3 800 m de linéaire d'écrans anti-bruit prévus sur les zones de bâtis groupés en dépassement de seuils acoustiques : à Verfeil, Maurens-Scopont, Saint-Germain des prés, zone du Dicosa, à l'entrée de Castres
- Traitement acoustique de façade prévu pour une 50aine de bâtis

Le critère retenu pour le choix des protections : la protection à la source est privilégiée sauf écart significatif avec protection de façade



L'air : rappels sur la réglementation

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (Loi LAURE) n°96-1236 du 30 décembre 1996

- Objectif : L'air que l'on respire ne doit pas nuire pas à notre santé
- Art. 19 : Les études d'impact doivent **explicitement** traiter des effets des aménagements sur la **santé humaine**

Circulaire interministérielle n°DGS/SD7B/2005/273 du 25 février 2005

Prise en compte des effets sur la santé de la pollution de l'air dans les études d'impact des infrastructures routières



[Note méthodologique sur l'évaluation de ces effets](#)

Milieu humain – qualité de l'air

Bilan des émissions routières sur la base des hypothèses de croissance de trafic.
3 situations présentées dans le dossier

- l'état initial (2014)
- l'état de référence 2042
- la situation avec projet 2042

Polluants étudiés

Dioxyde d'azote
Dioxyde de soufre
Benzène
1.3 Butadiène
Formaldéhyde
Actétaldéhyde
Acroléine
Benzo(a)pyrène
PM 2,5
PM 10
PM échappement
Plomb
Cadmium
Chrome
Nickel
Monoxyde de carbone

Effets sur la santé humaine

(croisement des données de population et de qualité de l'air, benzène et dioxyde d'azote)

Principaux résultats sur la qualité de l'air

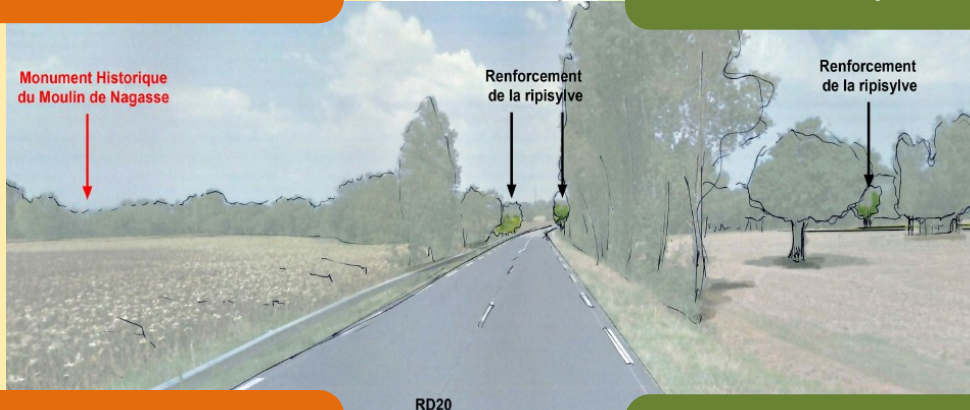
- **dioxyde d'azote ou particules : quel que soit le secteur, les teneurs inhalées en dioxyde d'azote par les populations riveraines les plus impactées ou les populations sensibles sont inférieures aux valeurs guide de l'OMS pour la protection de la santé humaine**
- **Pour les autres polluants : la réalisation du projet n'induit pas de risques supplémentaires pour les effets de seuil**

Paysages et patrimoine

EFFETS

Traversée du périmètre de protection de 5 monuments historiques protégés

Passage à proximité de zones habitées



Exemple : le moulin de Nagasse

MESURES

Etudes paysagères spécifiques. Réalisation des aménagements après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Aménagements paysagers, plantations

Plantation de haies le long de l'autoroute

Activité agricole

EFFETS

Surface Agricole Utile impactée
en phase travaux= 411 ha
SAU impactée en phase
exploitation= 316 ha

MESURES

Saisine des conseils départementaux
pour l'Aménagement Foncier
Agricole et Forestier

Indemnisations

105 exploitations concernées
en phase chantier
et 102 en phase exploitation

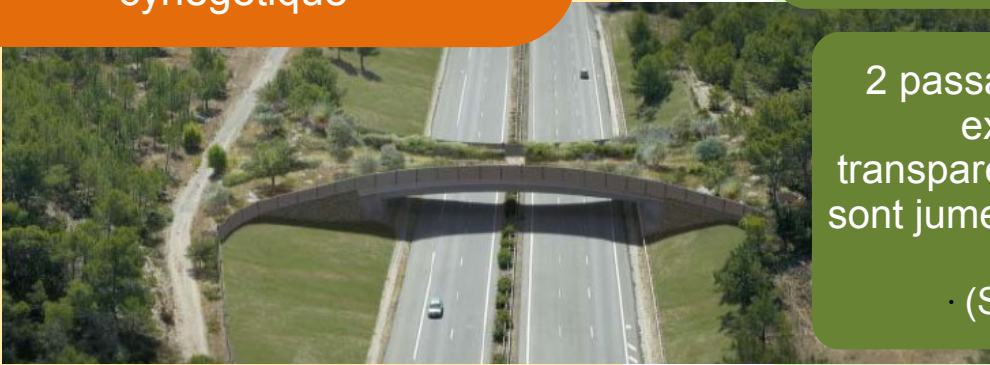
Rétablissement agricoles :
78 rétablissements utilisables
par les agriculteurs
Dont 26 passages uniquement agricoles et
pour le passage de la faune



Milieu naturel

EFFETS

Perturbations sur les déplacements identifiées au travers des études relatives aux espèces protégées, aux corridors du SRCE et d'une étude spécifique des déplacements de la faune cynégétique



Incidence potentielle sur la faune et l'activité cynégétique

MESURES

Ouvrages de transparence « faune »

- 7 passages grande faune « Maîtres » (= ou + de 14 mètres de largeur)
- 33 passages faune (- de 14 mètres)
- 1 passage supérieur faune spécifique sur le corridor SRCE d'Algans (10 mètres de largeur)
- 145 buses sèches

2 passages aménagés sur la RN126 existante pour favoriser la transparence lorsque les infrastructures sont jumelées : La Balermé (entre Verfeil et Teulat), La Bonnetié (Saint-Germain des prés)

Maintien des corridors écologiques existants de la biodiversité cynégétique

Plantations favorables à l'activité cynégétique

Milieu naturel

EFFETS

Impact sur les habitats et les espèces



MESURES

Mesures de réduction : adaptation des périodes de travaux, mises en défends des zones sensibles (...)

Mesures de compensation : acquisition et mise en gestion de parcelles favorables aux espèces et suivi sur 30 ans (...).

Mesures d'accompagnement:ensemencement adapté, gestion écologique des accotements (...)

Milieu physique et hydraulique

EFFETS

27 cours d'eau franchis

Franchissement de l'Agout classé
Natura 2000

MESURES

Dimensionnement des ouvrages
de rétablissement des
écoulements sur la base d'une
crue centennale

Viaduc sur l'Agout (144 m)
permettant d'évaluer l'incidence
sur le site Natura 2000 comme
non significative



Milieu physique – zones humides

EFFETS

Mesures d'évitement :

- du cours d'eau du Girou
- de la zone du Dicoso et des Gravières de Cambounet sur le Sor
- de zones humides, de mares à amphibiens par la bande de DUP tout au long du parcours



Environ 8 ha de zones humides surfaciques impactées (prairies humides, plans d'eau)

- 14 zones à enjeu majeur
- 2 zones à enjeu assez fort



MESURES

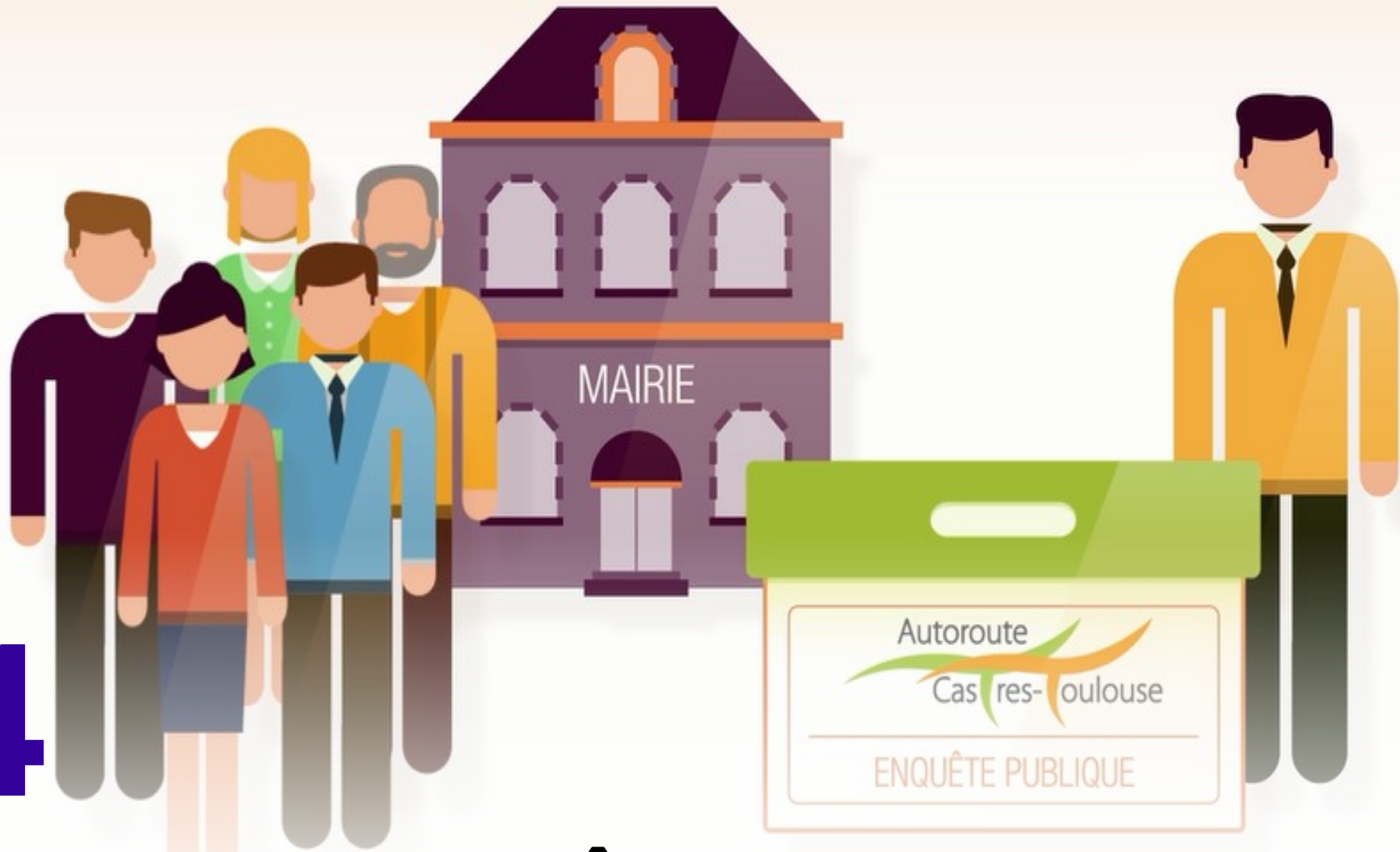
Compensation des surfaces impactées à hauteur de

- 500 % pour les enjeux majeurs
- 200 % pour les enjeux assez forts (150 % prévu dans le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021)

Effets et mesures d'accompagnement



4



VERS L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2016 : vers l'enquête publique

Fév à mai

- Concertation Inter Services et organismes associés
- Consultation des collectivités
- Saisine des Conseils départementaux sur les aménagements fonciers

Avril

Information des élus : 3 réunions à Castres, Cuq-Toulza et Gragnague

Juin

- Examen conjoint des mises en compatibilités des documents d'urbanisme
- Saisine du Commissariat Général à l'Investissement (CGI)

Juillet

- Saisine du tribunal administratif pour la désignation de la commission d'enquête
- Saisine de l'Autorité Environnementale
- Groupes de travail (environnement, agriculture et aménagement du territoire)

Août

Désignation de la commission d'enquête par le tribunal administratif

Septembre

- Groupes de travail (environnement, agriculture et aménagement du territoire)

Octobre

Avis de l'Autorité Environnementale et du CGI

Novembre

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

Décembre

Début de l'enquête publique